

Plan d'action 2025-2026

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



À notre école

- L'école de l'Îlot-des-Appalaches, située à Lévis, scolarise les élèves hébergés au Centre de réadaptation (CR) pour les jeunes en difficulté d'adaptation du CISSS Chaudière-Appalaches.
- Ordre d'enseignement : primaire et secondaire.
- École spécialisée offrant des services spécialisés en adaptation scolaire.
- Le nombre d'élèves varie en fonction de la durée des placements, mais en moyenne une cinquantaine.

Document explicatif destiné aux parents de l'école

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Portrait de la situation

Des enjeux sont à prioriser au niveau de :

- L'impolitesse et les menaces à l'égard du personnel scolaire.
- Le niveau d'exclusion entre les élèves (ex. : à cause de leurs différences).
- Les insultes et humiliations entre les élèves.

Priorités

- Accompagnement du personnel lors de situations (au besoin).
- Enseignement des compétences socio-émotionnelles tout au long de son parcours à l'Îlot-des-Appalaches (conscience de soi, autorégulation, conscience sociale, compétences relationnelles et prise de décision responsable).

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- Informer les parents des informations pertinentes se trouvant dans le plan de lutte et le lien pour y avoir accès dès que l'inscription de l'élève est complétée.
- Informer notre partenaire du centre de réadaptation en début d'année scolaire afin de solliciter sa collaboration dans la mise en place de notre plan d'action.

Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Enseignement des compétences sociales et émotionnelles et des comportements attendus aux élèves.
- Assurer une cohérence et une constance dans les interventions.
- Accueillir et former les nouveaux membres du personnel.
- Supervision active lors des transitions et des moments aux vestiaires.
- Activités "école" pour souligner les bons coups et favoriser le sentiment d'appartenance.
- Offrir des activités de sensibilisation à l'utilisation responsable des médias sociaux pour les élèves du 1^{er} cycle du secondaire.

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

- En affirmant positivement un arrêt du comportement observé.
- En allant chercher l'aide d'un autre élève ou d'un adulte.

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

- Intervenir systématiquement face à des propos ou à des gestes discriminatoires en sensibilisant l'ensemble des acteurs aux conséquences que peuvent avoir ces propos.
- Veiller à une application cohérente et équitable des règles de conduite et du code de vie de l'école.
- Privilégier la rencontre individuelle, ouvrir un dialogue et ainsi éviter les amalgames, soit la perte de l'individualité de la personne en l'associant à un groupe. Aller vérifier auprès de l'élève victime son ressenti.
- Vérifier auprès de l'élève instigateur ce qu'il y a derrière ses mots ou ses gestes peut donner accès à ses idées préconçues, à ses préjugés, etc.

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52011.

Moyens pour signaler une situation à l'école :

Auprès de l'enseignant titulaire ou de l'éducateur spécialisé classe ou par le secrétariat :

ilot-des-appalaches@cssdn.gouv.qc.ca

(418)837-1930 poste 61378

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

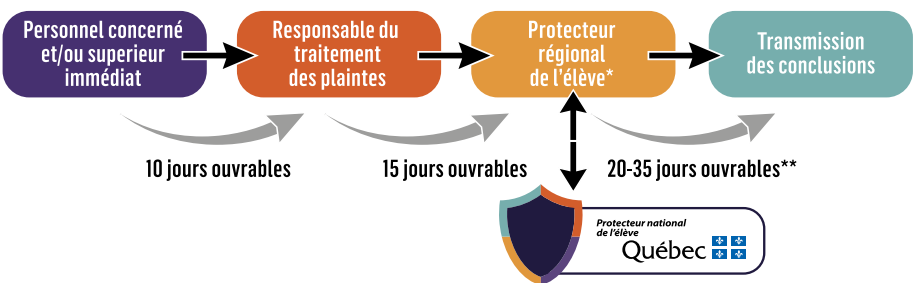
st@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52101 ou poste 27739 (ASSEZ)

Violence à caractère sexuel

Toute personne **peut signaler directement au protecteur régional de l'élève** une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire. Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet (cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel **peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève** par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : 16 mars 2026

Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui
favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année 2025-2026 ?

- S'assurer que les règles, procédures et trajectoires sont connues par l'ensemble du personnel ainsi que des élèves.
- Poursuivre le développement de l'intervention selon le modèle ARC/approches sensibles.
- Appropriation du référentiel sur le bien-être et identifier les priorités dans notre milieu.

Quelles actions avons-nous réalisées ?

Action 1

- Représenter l'ensemble de nos règles, procédures et trajectoires à tout le personnel
- S'assurer que ce contenu est présenté de façon uniforme à chaque élève dès son arrivée

Action 2

- Offre de formation sur les approches sensibles à tous les intervenants
- Poursuivre et favoriser l'investissement des approches sensibles dans l'analyse des situations et dans le choix des interventions

Action 3

- Nos priorités sont identifiées et le plan d'action 26-27 est à construire

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

- La formation des approches sensibles permet aux membres du personnel d'être formés selon les données probantes, ce qui favorise leurs sentiments de confiance et d'efficacité.
- L'analyse des situations et les interventions déterminées tiennent de plus en plus compte des principes des approches sensibles. Ça favorise des réponses davantage ajustées aux besoins des élèves.
- Dans la majorité des situations, les parents des élèves et les partenaires sont confiants envers l'analyse de la situation de leur enfant ainsi que l'accompagnement et l'encadrement qui lui est offert.
- Les partenaires soulignent l'impact du travail de collaboration.